

Note de présentation du Compte Administratif 2020

Conseil municipal du 6 mai 2021

Table des matières

- I. Eléments de contexte
- II. Synthèse des résultats 2020
- III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement
- IV. Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- V. Niveaux d'épargne
- VI. Analyse de la dette de la collectivité
- VII. Taux d'imposition
- VIII. Principaux ratios
- IX. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

I- Eléments de contexte

Narbonne compte 55 876 habitants (Population légale INSEE).

Le conseil municipal, assemblée délibérante, est composé de 45 conseillers en exercice parmi lesquels le Maire, 13 adjoints et 3 adjoints de quartier.

Le pouvoir exécutif est détenu par le Maire qui est chargé de faire exécuter les délibérations.

La commune est membre de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne, établissement public de coopération intercommunal soit un groupement à fiscalité propre.

Conformément à l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe [...] au compte administratif afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux. »

II- Synthèse des résultats 2020

COMPTE ADMINISTRATIF En millions d'euros	RESULTATS 2020		
	Fonctionnement	Investissement (après reports)	Total
PRINCIPAL	11 906 577,56	- 7 721 570,74	+ 4,18 M€
CAISSE DE RETRAITE DES SAPEURS POMPIERS	5 164,21	SO	+ 0,01 M€
PORTS	36 060,14	- 38 547,16	- 0,00 M€
CAMPING COTE DES ROSES	320 355,75	1 025 905,38	+ 1,35 M€
PARKINGS	86 853,13	14 047,02	+ 0,10 M€
CAMPING DE LA FALAISE	68 347,56	49 010,84	+ 0,12 M€

III- Ressources et charges

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-1) Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 « produits des services, du domaine et des ventes » regroupe les recettes liées aux services rendus : accueil périscolaire, cantine, crèches, droits d'entrée des musées de la ville ... etc. ; Il se chiffre à 6,1 M €. Ce poste enregistre une forte baisse (- 2,3 M€) par rapport à son niveau de 2019 (8,4 €). Cette diminution de recette de -27% s'explique par la crise du COVID-19 et les mesures sanitaires intervenues tout au long de l'année 2020.

Le chapitre 73 est constitué des impôts et taxes soit le produit des impôts directs locaux (part communale des taxes foncières et d'habitation) mais également de l'attribution de compensation reversée par l'établissement de coopération intercommunal (Grand Narbonne), de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de la taxe de séjour, des droits de mutation foncière ...etc.

Ces impôts et taxes constituent une part prépondérante des ressources de la commune avec un total de 45.3 M€, en très léger recul (-0.3%) par rapport à l'année précédente.

Les « dotations et participations » du chapitre 74 constituent le second poste avec 21.6 M€ (+2,3%).

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » est constitué des loyers et redevances versés par les fermiers et concessionnaires pour un montant de l'ordre de 1,2 M€.

Enfin le chapitre 013 « atténuations de charges » qui comptabilise environ 117 000 € concerne essentiellement les indemnités journalières reversées par la sécurité sociale.

Ces cinq chapitres constituent les recettes dites « de gestion courante » auxquelles il faut additionner les « produits financiers » du chapitre 76 et les « produits exceptionnels » du chapitre 77 pour obtenir le total des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 77 comptabilise notamment les produits des cessions foncières et immobilières qui représentent 1,6 M€ sur les 2.4 M€ de produits dit exceptionnels.

Le chapitre 78 enregistre 44 980,19 € de reprise de provisions, qui se traduit comptablement par une recette (voir délibération N° 20200161 relative à la constitution de provisions pour créances douteuses).

Les recettes d'ordre de fonctionnement de 29 100 € figurant au chapitre 042, que l'on retrouvera en dépenses d'investissement, correspondent à des opérations comptables.

1-2) Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant (contrats de prestations de service, fluides, achats de matériel et fournitures, impôts et taxes ...) ; elles se chiffrent à près de 17.6 M€ en 2020.

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 37.2 M€.

Les autres charges de gestion courantes regroupées au chapitre 65 concernent essentiellement les cotisations obligatoires aux organismes de regroupement et autres organismes publics, les subventions versées aux associations et aux établissements publics (CCAS, Narbovia) ce qui représente un montant de 8,7 M €.

Les « atténuations de produits » comptabilisées au chapitre 014 à hauteur de 912 000 € correspondent pour partie à des prélèvements de l'Etat sur les recettes fiscales perçues par la Ville (environ 224 000 €) et au reversement de la taxe de séjour perçue par la ville (environ 680 000 €) à l'office du Tourisme d'une part et au département pour ce qui concerne la taxe additionnelle départementale instaurée en 2019.

Ces quatre grands chapitres constituent les « dépenses de gestion courante ».

Le chapitre 66 « charges financières » concerne principalement le remboursement des intérêts d'emprunt dont l'annuité se chiffre à environ 1,1 M€.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » recouvre habituellement essentiellement des mouvements comptables liés aux annulations et réductions de titres émis sur un exercice antérieur qui se traduisent par une dépense, auxquels peuvent s'ajouter diverses dépenses exceptionnelles. En 2020 sont venue s'ajouter des subventions exceptionnelles correspondant à certaines gratuités consenties dans le cadre de la crise du COVID-19 et qui doivent se traduire comptablement comme des subventions exceptionnelles, c'est pourquoi ce chapitre budgétaire est en très forte augmentation par rapports aux années précédentes avec un total de près de 136 850 €.

Enfin, conformément à une recommandation de la chambre régionale des comptes, un effort important a été consenti par la collectivité afin de constituer des provisions comptabilisées au chapitre 68 selon le régime de provision semi-budgétaire) : en 2020, des provisions ont été constituées afin de couvrir les risques liés au stock de créances douteuses à hauteur de 250 380,96 € (délibération N° 20200161) et à hauteur de 295 000 € en ce qui concerne la couverture des risques contentieux (délibération N° 20200159) soit un effort budgétaire de 545 380,96 € réalisés au chapitre 68.

Ces trois derniers chapitres (66,67 et 68) s'additionnent aux dépenses de gestion courante pour constituer les dépenses réelles de fonctionnement.

Viennent enfin les dépenses dites « d'ordre » figurant au chapitre 042 essentiellement par les dotations aux amortissements (2,8 M€) et les opérations comptables de sortie d'actif (1,7 M€). Ces dépenses d'ordre de fonctionnement, que l'on retrouve en recettes d'investissement sont constitutives de l'autofinancement.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

2-1) Les recettes d'investissement

Les « subventions d'investissement » enregistrées chapitre 13 comprennent les subventions d'investissement reçues ainsi que des recettes liées aux « PAE » (programmes d'aménagement d'ensemble), aux « PUP » (projets urbains partenariaux) et aux amendes de police. Ces recettes ont été réalisées à hauteur de 3.5 M€.

Au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » figure le montant d'emprunt mobilisé sur l'exercice soit 9 M€.

Ces deux chapitres constituent les recettes d'équipement.

A cela s'ajoutent les recettes reportées à hauteur de 1.1 M€.

Au chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » on trouve le fonds de compensation à la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) équivalant à 5,6 M€, les taxes d'urbanisme représentant environ 792 000 € ainsi que « l'excédent de fonctionnement capitalisé », proche de 9,6 M€, qui correspond à la part du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent affecté à la section d'investissement.

On retrouve en recettes d'ordre au chapitre 040 les dotations aux amortissements (2,8 M€) et les opérations comptables de sortie d'actif (1,7 M€).

A noter 1.3 M€ au chapitre 041 « opérations patrimoniales » (opérations d'ordre comptable d'intégration d'immobilisations à l'actif) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

2-2) Les dépenses d'investissement

Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » regroupe des frais d'étude, des frais d'insertion (notamment la publicité liée aux marchés publics) ainsi que des concessions et droits d'utilisations (licences et logiciels) ce qui représente environ 253 000 €.

Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées » enregistre 456 156,60 € de dépenses correspondant à diverses participations de la ville (Fouilles archéologiques dans le cadre de la ZAC des

berges de la Robine, dotation d'investissement au budget annexe des sports, participation de la ville aux rénovations des devantures commerciales dans le cadre de l'action cœur de ville).

Le chapitre 21 « immobilisations corporelles » comptabilise 6 M€ correspondant à l'achat de véhicules, matériel et outillage et autres biens mobiliers, des acquisitions foncières et des travaux d'entretien courant des bâtiments ou de la voirie.

Le chapitre 23 « immobilisations en cours » désigne les travaux publics et constructions de bâtiments : 7.4 M€ de travaux ont été réalisés en 2020.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) exécutées en 2020 (hors reports) s'élèvent donc à 14.1 M€.

A cela s'ajoutent les reports de 8.9 M€, correspondant à des opérations lancées en 2020 devant continuer ou s'achever en 2021, dont 6 M€ de crédits restant dus à SNCF réseau pour la réalisation des travaux ferroviaires (caténaires, signalisation, modification des voies ...) dont ils sont maîtres d'ouvrage.

Le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » comprend le remboursement de l'annuité de dette en capital à hauteur de 6,4 M€.

Le montant de 570 895 € qui apparaît au chapitre 27 « autres immobilisations financières » correspond à l'enregistrement comptable d'une cession à paiement différé.

Enfin, on retrouve en opérations d'ordre au chapitre 040 les 29 100 € qui apparaissaient en recettes de fonctionnement et au chapitre 041 « opérations patrimoniales » les 1.3 M€ qui figuraient également en recettes d'investissement.

IV- Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Les activités de la ville se répartissent en six budgets dont le budget principal (ou budget général) de la ville et cinq budgets annexes.

L'existence de budgets annexes est une dérogation au principe de l'universalité budgétaire rendue nécessaire ou obligatoire pour la gestion de certaines activités obéissant à des règles distinctes.

Le budget annexe de la caisse de retraite des sapeurs-pompiers relève, comme le budget général, de la norme comptable « M14 » applicable aux communes et à leurs activités qualifiées de « service public administratif ».

Les quatre autres budgets annexes relèvent de la norme comptable « M4 » applicable aux « services publics industriels et commerciaux ». Ces activités, considérées comme entrant dans le champ de la concurrence, sont soumises à un régime comparable à celui applicable aux entreprises privées : en vertu du principe d'équilibre de fonctionnement des « SPIC » leur activité doit être financée par les usagers (et non par le contribuable), par ailleurs ces budgets sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée ainsi qu'à l'impôt sur les sociétés.

Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes :

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	48 953 499,87	23 303 509,38	8 951 437,88	16 698 552,61
RECETTES	48 953 499,87	35 389 753,94	1 197 541,87	12 366 204,06
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	79 570 235,99	71 049 092,96		8 521 143,03
RECETTES	79 570 235,99	78 316 447,62		1 253 788,37
TOTAL GENERAL				
DES DEPENSES	128 523 735,86	94 352 602,34	8 951 437,88	25 219 695,64
TOTAL GENERAL				
DES RECETTES	128 523 735,86	113 706 201,56	1 197 541,87	13 619 992,43

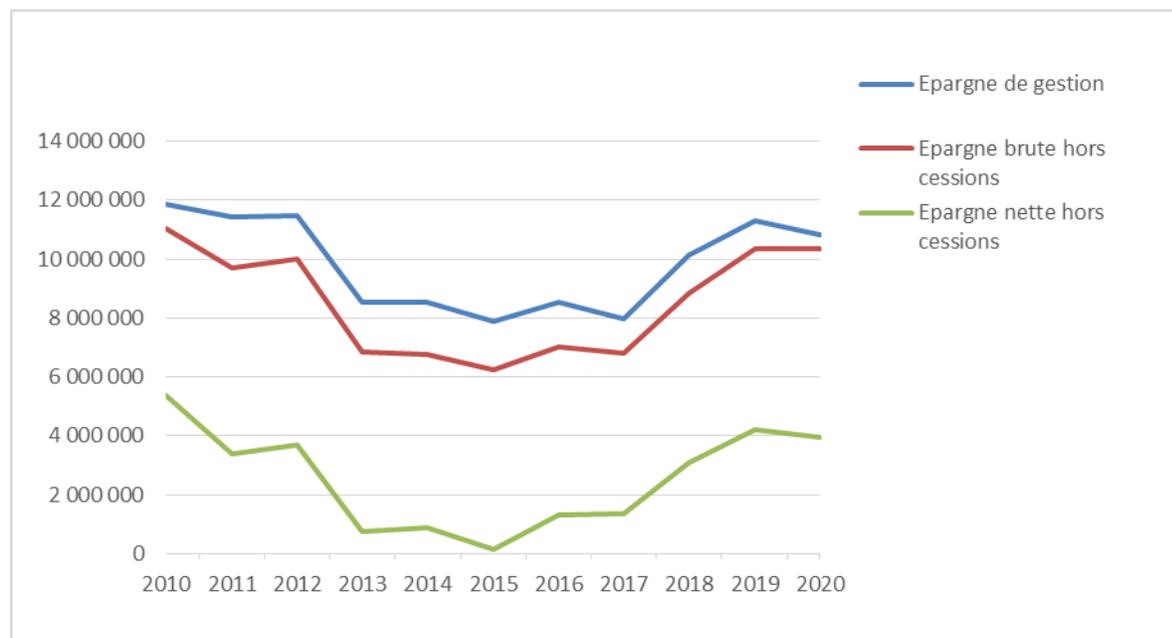
V- L'épargne

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement (dites recettes de gestion courante) sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêt (soit les dépenses de gestion courante). Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion corrigée des charges d'intérêt et des opérations exceptionnelles (en recettes comme en dépenses). Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des investissements.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction du remboursement de la dette.

RATIOS CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	CA 2018	CA 2019	CA 2020
recettes de gestion (013+70+73+74+75)	74 489 089	76 124 254	74 393 601
dépenses de gestion (011+012+014+65)	64 442 608	64 826 783	63 581 861
CAF brute ou épargne de gestion	10 046 481	11 297 470	10 811 740
charges financières (66-76)	1 274 921	1 127 766	1 125 340
résultat exceptionnel hors cessions (77-7751-67)	72 127	181 192	643 558
CAF brute hors cessions (ou épargne brute hors cessions)	8 843 687	10 350 896	10 329 958
annuité de dette (remboursement de capital)	5 770 164	6 142 427	6 373 279
CAF nette (après remboursement de la dette) hors cessions	3 073 523	4 208 469	3 956 679



On constate que ces indicateurs qui n'avaient cessé de s'améliorer depuis 2015 enregistrent un léger recul en 2020. La crise sanitaire est venue ralentir la consolidation de notre capacité d'autofinancement brute et donc de notre CAF nette, sans pour autant la dégrader grâce à de justes arbitrages budgétaires.

VI- Analyse de la dette de la Ville de Narbonne

Dette de la Ville (budget principal)

Sur le budget principal, l'encours de dette au 31/12/2020 est de 64 280 150,85 €. Il s'agit comme annoncé du pic de dette atteint avant d'entamer la phase de désendettement de début mandat.

Ce niveau de dette s'avère d'ailleurs tout à fait soutenable puisque la capacité de désendettement du budget principal mesurée au 31/12/2020 se situe à 5,6 années (alors que la limite est fixée légalement à 12 années et que la municipalité s'est fixé pour objectif de rester sous le seuil de 10 années) et la dette par habitant s'établit à 1150 € par habitant (largement en dessous de la moyenne nationale des villes de strate comparable qui se situe à 1410 € par habitant).

Dette globale

Au 31 décembre 2020, la dette est constituée :

- à 74,51 % de taux fixes
- à 25,49 % de taux indexés

Éléments de Synthèse	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Votre dette globale est de :	65 614 767 €	63 171 946 €
Son taux moyen hors swap s'élève à :	1,63%	1,75%
Sa durée résiduelle moyenne est de :	13 ans et 3 mois	11 ans et 9 mois
Sa durée de vie moyenne est de :	6 ans et 11 mois	6 ans et 2 mois

On constate que la moyenne des taux d'intérêts est en diminution.

Décomposition par budgets

Budget	Capital CRD	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Budget Principal	64 280 151 €	1,64%	13 ans et 4 mois	7 ans	35
Budget Ports	1 092 683 €	1,48%	10 ans et 5 mois	5 ans et 5 mois	10
Budget Camping-La Falaise	226 712 €	1,63%	7 ans et 5 mois	3 ans et 10 mois	2
Budget Camping-Côtes des Roses	15 221 €	2,08%	2 ans et 10 mois	1 an et 9 mois	2

Analyse des risques tous budgets confondus

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	45 620 578 €	69,53%	1,89%
Fixe à phase	3 266 667 €	4,98%	0,67%
Variable	11 144 731 €	16,99%	0,75%
Livret A	5 083 602 €	7,75%	1,54%
Annulable	499 189 €	0,76%	5,06%
Ensemble des risques	65 614 767 €	100,00%	1,63%

Analyse des risques selon la charte de bonne conduite

Avec 99.24 % de l'encours classé 1A et 0,76 % classée 1C la Ville de Narbonne bénéficie d'une dette structurellement saine, selon la classification des risques établie par la « Charte Gissler » ou charte de bonne conduite.

VII- Taux d'imposition

Les taux d'imposition applicables en 2020 étaient les suivants :

- La taxe d'habitation : 11.33 %
- La taxe foncière du bâti : 28,34 %
- La taxe foncière du non bâti : 67.11%

A noter que ces taux ne représentent que la part communale du taux global d'imposition.

Les 3 taux qui avaient été baissés de 1% en 2014 ont été maintenus sans augmentation depuis.

VIII- Principaux ratios

Ces ratios figurent en première page du document budgétaire ; Comparés aux valeurs moyennes nationales des villes comparables, ils témoignent de la bonne santé financière de la ville :

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate*
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 170	1 323,00
2	Produit des impositions directes/population	561	676
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 375,00	1542
4	Dépenses d'équipement brut/population	412	332
5	Encours de dette /population	1 150	1410
6	DGF/population	276	213
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	56,92%	61,00%
8	Dépenses réelles de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	85,90%	94,50%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	30,00%	21,50%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	83,67%	91,50%

*source : DGCL, les collectivités territoriales en chiffres 2020 page 53

IX- Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Structure des effectifs au 31/12/2020

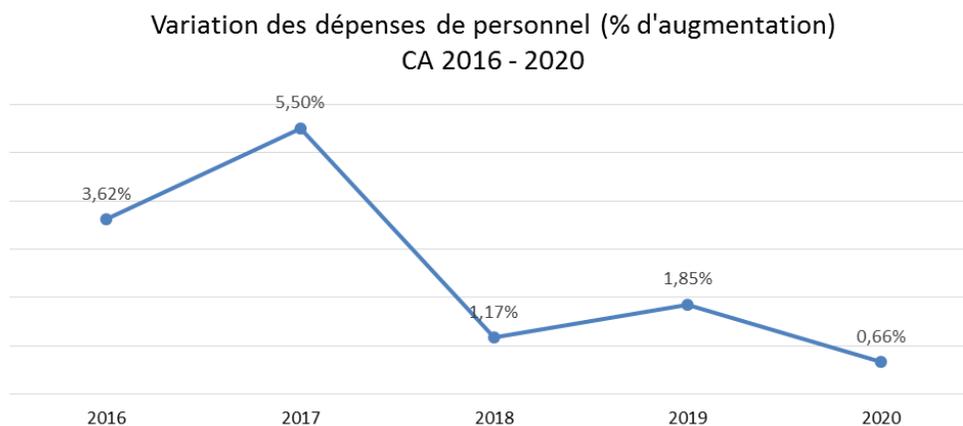
GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS POURVUS		
	TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS	3	0	3
FLIERE ADMINISTRATIVE	178,57	8	186,57
FLIERE TECHNIQUE	405,42	19	424,42
FLIERE SOCIALE	37	4	41
FLIERE MEDICO-SOCIALE	30	9	39
FLIERE SPORTIVE	11	1	12
FLIERE CULTURELLE	32	0	32
FLIERE ANIMATION	65	1,13	66,13
FLIERE POLICE	47	0	47
TOTAL GENERAL	805,99	42,13	848,12
Emplois non cités	0	9,6	9,6
TOTAL GENERAL	805,99	51,73	857,72

Dépenses de personnel (chapitre 012 - budget principal)

Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 37 203 989 €.

En 2020, l'augmentation est limitée à 0,66%.

Variations des dépenses de personnel – rétrospective



Sur la période 2016-2020 les dépenses de personnels enregistrent un taux de progression annuel moyen de 1,82%, inférieur au « glissement vieillesse technicité ».